

Boulot : et si on faisait le bilan ?

Publié le 29 août 2013 à 15h41



La rentrée est souvent synonyme de remise en question professionnelle : « Et si je changeais de métier ? » « Et si je **créais ma boîte** ? » Entre envie passagère et réel besoin d'évoluer, le bilan de compétences - qui peut être totalement pris en charge - vous aide à y voir plus clair. Mode d'emploi.

LE BILAN DE COMPÉTENCES, C'EST POUR QUI ?

Il s'adresse à toutes celles qui n'ont pas l'impression d'être à leur place au boulot. Bouleversement lié à l'arrivée d'un **enfant**, tâches de moins en moins intéressantes, chef « difficile » : les origines de la remise en cause peuvent être multiples. Pour Garance Yverneau, dirigeante du cabinet **5A Conseils**, spécialisé dans les carrières au féminin : « Parmi les bonnes questions à se poser, il y a les suivantes : "Suis-je heureuse au travail ?", " Est-ce que je m'y projette dans dix ans ?", "Si j'avais une baguette magique, qu'est-ce que je modifierais ?" »

FAUT-IL AVOIR UNE ENVIE RADICALE DE CHANGEMENT ?

Pas nécessairement. Il n'est d'ailleurs pas rare que le bilan de compétences conforte les **salariés** dans le job qu'ils exercent déjà, en donnant des clés pour avancer. « On cesse alors d'avoir l'impression de passer à côté d'autre chose, et on gagne en confiance en soi », explique Garance Yverneau. « Le bilan est un socle de connaissances utile pour faire les bons choix. » De l'évolution en interne au départ vers de nouvelles aventures.



QU'EST-CE QUE ÇA APPORTE ?

« C'est un exercice qui a un vrai impact sur soi », assure la consultante. Notamment parce qu'il offre la possibilité de faire le point sur ses réussites professionnelles, ses compétences, les éventuels obstacles qui se dressent sur votre route... Un exercice particulièrement utile aux femmes qui manquent parfois d' **estime de soi** pour aller au bout de leurs ambitions.

COMBIEN ÇA COÛTE ET QUI PAIE ?

Un bilan de compétences coûte entre 1500 et 3000 euros. Mais diverses voies permettent de ne rien dépenser. Par exemple, il est possible de passer par son entreprise via le droit à la formation (DIF). Dans ce cas, mieux vaut se renseigner directement auprès d'elle pour connaître les conditions de sélection (nombre d'années dans la boîte, motivation...). Possible aussi : sauter la case entreprise et solliciter directement un Opacif (organisme chargé de financer la formation professionnelle continue) qui, sous certaines conditions, prendra en charge le coût du bilan, sur la base d'un forfait. À titre d'exemple, le Fongecif Ile-de-France demande cinq ans d'expérience (dont douze dans votre entreprise actuelle) pour les salariés en CDI, et deux ans (dont quatre mois l'année passée) aux CDD.

Plus d'informations sur le [site du Fongecif Ile-de-France](#) et [celui du ministère du Travail](#)

MON ENTREPRISE SERA-T-ELLE FORCÉMENT AU COURANT DE MA DÉMARCHE ?

Non. Tout dépend du canal de financement que vous avez choisi. Via l'Opacif, la démarche peut passer complètement inaperçue. Ce n'est pas le cas si vous passez par le droit à la formation. D'autant que, le bilan de compétences est alors réalisé sur votre temps de travail et nécessite des autorisations d'absence.

CONCRÈTEMENT, COMMENT SE DÉROULE LE BILAN ?

Au total, il dure vingt-quatre heures, étalées en moyenne sur deux mois. Il implique des séances avec un(e) consultant(e), et un peu de travail personnel. Objectif : permettre la concrétisation d'un projet réaliste à travers un accompagnement personnalisé. Six mois plus tard, vous refaites le point. Pour raconter vos succès, sans aucun doute !

Écrit par...



Clémence Leveau
@Clémence Leveau